

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
du 12 avril 2024**

*Nombre de Conseillers*

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre  
le 12 avril à dix -neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de  
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal / 8 avril 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME CIBERT, MM  
BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), M. LEURS,  
RÉBEYRAT.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de signer la feuille de présence, puis, après avoir constaté que le quorum est atteint, propose de débiter la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 du Conseil Municipal de Nouic :  
**Adopté à la majorité** ( 1 abstention : M. PASCAL) .

*Question de M. PASCAL concernant la non titularisation du personnel communal de l'école.*

*Monsieur le Maire lui indique que pour ce personnel la titularisation n'apporterait pas grand chose au personnel et que si le personnel de l'école était titularisé il faudrait, dans le cadre du changement de l'organisation du rythme scolaire à la rentrée trouver d'autres tâches à accomplir.*

**2024/24- VOTE DES TAUX d' IMPOSITION des 3 TAXES DIRECTES LOCALES (FONCIER BATI, NON BATI et TAXE d'HABITATION) POUR L'ANNÉE 2024**

Compte-tenu de ces éléments et en application de l'article 1639 du Code Général des Impôts prévoyant que les communes doivent fixer chaque année avant le 15 avril les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale,

Considérant les bases fixées par l'Administration Fiscale,

Considérant le budget prévisionnel qui requiert une recette nécessaire à son équilibre de 206 976.00 €

Il est proposé de voter les taux de fiscalité suivants pour l'année 2024 (maintien des taux 2023) :

- Taxe foncier -bâti : 32.31 %
- Taxe foncier -non bâti : 49.78 %
- Taxe d'habitation : 9.82 %

*M. PASCAL indique qu'il estime que les taux d'imposition devraient suivre l'inflation.*

**Le Conseil Municipal, après débat, , à l'unanimité (pour : 9 voix- contre : 0 voix - abstentions : 0) .**

décide de voter les taux de fiscalité pour l'année 2024 comme proposés :

- Taxe foncier -bâti : 32.31 %
- Taxe foncier -non bâti : 49.78 %
- Taxe d'habitation : 9.82 %

## **2- 2024/25 - BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET COMMUNAL**

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2024 avant le 15 avril 2024

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2024 équilibré comme suit:

*Section de fonctionnement*

Dépenses	780 854.00	euros
Recettes	780 854.00	euros

*Section d'investissement*

Dépenses	280 109.00	euros
Recettes	280 109.00	euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

## **3-2024/26- BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2024 avant le 15 avril 2024

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2024 équilibré comme suit :

*Section de fonctionnement*

Dépenses	63 178.03	euros
Recettes	63 178.03	euros

*Section d'investissement*

Dépenses	229 103.07	euros
Recettes	229 103.07	euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

#### 4- 2024/27- TARIFS MUNICIPAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs fixés ou arrêtés depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- décide d'appliquer à compter du **15/05/2024** les tarifs municipaux suivants :

- **SALLE DES FETES :**

<b>HABITANTS DE LA COMMUNE</b>			
	<b>1 jour</b>	<b>2 jours ou week-end</b>	<b>½ journée</b>
Salle des fêtes avec cuisine et vaisselle	150 €	230 €	80 €
Salle des fêtes seule	100 €	180 €	60 €
Restaurateur de la commune	150 €	250 €	100 €
Associations communales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>CAUTION : 300 €</b>			
<b>HABITANTS HORS COMMUNE</b>			
	<b>1 jour</b>	<b>2 jours ou week-end</b>	<b>½ journée</b>
Salle des fêtes avec cuisine et vaisselle	220 €	300 €	150 €
Salle des fêtes seule	150 €	250 €	130 €
Restaurateur hors commune	200 €	300 €	150 €
<b>CAUTION : 300 €</b>			

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la vaisselle et ustensiles de cuisine en cas de bris ou de perte comme suit à compter du 15/5/2024 :

<b>Désignation</b>	<b>Tarif facturé</b>
Assiettes	2.50 €
Verres et flûtes à champagne	1.20 €
Pichet	2.50 €
Tasse à café ou soucoupe	1.50
Saladier	3.00 €
Plat ou plateau service en porcelaine	8.00 €
Coupe à glace ou à salade de fruit ou verrine	1.00 €
Couteau ou fourchette ou cuiller	1.00 €
Louche	2.80 €
Marmite ou faitout	80.00 €
Couvercle	15.00 €
Casserole	18.00 €

Poêle	58.00 €
Plat de service inox	10.00 €
Planche à découper	15.00 €
Corbeille à pain	4.00 €
Bac à rôtir	12.00 €
Couteau à pain	3.00 €

- **SALLE DE RÉUNION :**

	1 jour	½ journée
Associations communales et école	0.00 €	0.00 €
Habitants de la commune	60.00 €	30.00 €
Habitants hors commune et organismes extérieurs	70.00 €	40.00 €
Caution : 200 €		

- **CIMETIERE :**

Concession perpétuelle : 70.00 euros/ m<sup>2</sup>

- **COLUMBARIUM :**

Concession quinze ans : 365.00 euros/ la case (4 urnes)

Concession perpétuelle : 930.00 euros/ la case ( 4 urnes)

- **DROIT DE STATIONNEMENT**

10.00 euros/ jour

5.00 euros/demi- journée

- **DROIT DE PLACE (marché)**

25.00 euros à l'année.

- **PUBLICITE DANS BULLETIN MUNICIPAL**

Encart 9cm X 4cm = 45 euros

Encart 9cm X 7 cm = 85 euros

- **PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

750.00 € par logement (pour les constructions nouvelles ou réaménagement d'immeuble faisant l'objet d'un permis de construire)

7.50 € / m<sup>2</sup> après application d'une franchise de surface de plancher de 40 m<sup>2</sup> (pour les constructions nouvelles ou réaménagement d'immeuble (extension d'existant) faisant l'objet d'un permis d'aménager).

• **REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

*partie fixe* : 60 euros

*partie variable* : 0.40 euro par m<sup>3</sup>

**5- QUESTIONS DIVERSES**

**- Evénements à venir :**

- **1<sup>er</sup> mai : marché aux plants** (Association des Parents d'Elèves) – Vide grenier et randonnée (Le Temps du Divertissement)

- **1<sup>er</sup> juin** : Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants en soirée. Sont concernées les personnes s'étant installés depuis le 14 juillet 2022.

- **9 juin** : Election des représentants au Parlement Européen (toute la journée)

Course cycliste (après -midi) M. Jean Marie RIGAUDEAU encadre les signaleurs

**- Château d'eau :**

Un appel à projet va être lancé pour connaître le souhait des habitants pour le devenir de l'ancien château d'eau. Il sera commandé à M. Wilfried Lavauzelle de faire des affiches pour diffuser l'information.

Diverses idées sont avancées : esplanade exploration étoiles- mur d'escalade à l'intérieur- local pour les jeunes- réserve incendie (bâche à conserver) - prendre contact avec les écoles des beaux- arts de Limoges pour le peindre- prendre contact avec l'école d'architecture ayant réalisé un travail pour le théâtre du Cloître à Bellac.

**- Entretien de l'ancien captage d'eau de La Guyonnerie et de la parcelle d'accès :**

Mme GIRAUD demande qui doit assurer l'entretien de l'ancien captage d'eau de La Guyonnerie et de la parcelle d'accès.

M. TRICHARD lui indique qu'il va se renseigner auprès du SIDEPA de la Gartempe syndicat compétent en matière de réseaux d'eau.

Réponse obtenue depuis : AGUR doit assurer l'entretien de l'ancien captage d'eau de La Guyonnerie et de la parcelle d'accès. Le nettoyage a été réalisé depuis.

Séance levée à 21 h 10

A Nouic, le 7 juin 2024

Le Maire

Serge NOUGIER



La secrétaire

Catherine CIBERT

2024/24- Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation ) pour l'année 2024

2024/25- Budget Primitif 2024- Budget Communal

2024/26- Budget primitif 2024- Budget Assainissement

2024/27- Tarifs municipaux 2024

<b>NOUGIER Serge</b>		
<b>TRICHARD Robert</b>		
<b>RIGAUDEAU Jean-Marie</b>		
<b>DELUCHE Joëlle</b>	Absente (pouvoir donné à M. NOUGIER)	
<b>CIBERT Catherine</b>		
<b>BONNAUD René</b>		
<b>LEURS Patrick</b>	Absent	
<b>CRUCHET Jean-Pierre</b>		
<b>REBEYRAT Frédéric</b>	Absent	
<b>PASCAL Michel</b>		
<b>GIRAUD Nicole</b>		